



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 11 mai 2023

Le onze mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur le Maire Benoît COUTEAU.

Date de convocation : 4 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 14- Votants : 15

Présents : M Benoît COUTEAU, M Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M Rodolphe BORRÉ, M Richard LOPEZ (départ à 22h00), Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ, M Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M Richard LOPEZ (départ à 22h00, pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)

Absent : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Servane CHESNEAU

2023-05-11-009 – CONTRAT DE SAUVEGARDE ET DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant ce qui suit :

Le contrat de maintenance est arrivé à expiration. Le contrat a donc été relancé, via une demande de devis auprès de plusieurs entreprises pour : la maintenance, la mise en place d'un pare-feu, d'une sauvegarde externe et d'un antivirus. Deux entreprises ont répondu à cette demande : XEFI et A2DF.

Voici ci-après le comparatif des devis :



Désignation	XEFI				A2DF			
	Abonnement Mensuel HT	Abonnement Mensuel TTC	Forfait HT	Forfait TTC	Abonnement Mensuel HT	Abonnement Mensuel TTC	Forfait HT	Forfait TTC
Maintenance	424,67 €	509,60 €	- €	- €	125,00 €	150,00 €	- €	- €
Firewall	79,00 €	94,80 €	590,00 €	708,00 €	- €	- €	390,00 €	468,00 €
Sauvegarde externalisée	239,00 €	286,80 €	590,00 €	708,00 €	25,00 €	30,00 €	400,80 €	480,96 €
Antivirus & Antispam	93,00 €	111,60 €	425,00 €	510,00 €	42,79 €	51,35 €	500,00 €	600,00 €
Frais de mise en service			1 605,00 €	1 926,00 €			1 290,80 €	1 548,96 €
Total mensuel	835,67 €	1 002,80 €			192,79 €	231,35 €		
Total annuel	10 028,04 €	12 033,65 €			2 313,50 €	2 776,20 €		

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition de contrat de sauvegarde et de maintenance informatique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'attribution du contrat à A2DF,
- AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Servane CHESNEAU

Le Maire
Benoît COUTEAU

